

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 11 (1935-1936)

Heft: 12

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trois fusils-mitrailleurs avec dispositif pour défense contre avions qui peut constituer un groupe de feu à la disposition du commandant. La section de combat se divise elle-même en trois groupes organisés de manière identique et dont chacun possède un fusil-mitrailleur. La compagnie dispose ainsi au total, y compris les fusils-mitrailleurs avec dispositif spécial, de 12 F. M. et le bataillon de 36.

En comparaison de l'organisation actuelle, qui comporte cinq groupes de valeur différente (trois de fusiliers et deux de fusils-mitrailleurs) l'innovation est d'importance. Elle présente des avantages certains, notamment du fait que le chef de section n'est plus lié autant à son F. M.; il peut mener ses trois groupes de combat beaucoup plus librement, et est en mesure, le cas échéant, d'exercer une influence personnelle sur chacun d'eux. Enfin, avantage très appréciable, le nombre des armes automatiques est augmenté. Dans chaque groupe de combat attaqué ou menacé par l'ennemi, une arme automatique est maintenant prête à la riposte. Mais cette nouvelle organisation exige une plus grande habileté et souplesse, que maintenant dans la prise de position. C'est pourquoi l'instruction du soldat devra porter davantage sur ces points que par le passé; muni de son mousqueton — on sait que toute l'armée sera dotée du mousqueton, arme plus légère et beaucoup plus maniable — le fusilier devra s'efforcer de permettre aux armes automatiques d'ouvrir le feu le plus tard possible, afin de donner à leur efficacité le maximum de rendement. On voit par là l'importance que revêt le mousqueton moderne et vers quel but doit tendre son utilisation rationnelle et méthodique.

Avec les trois F. M. munis du dispositif spécial — sorte d'affût — permettant de les utiliser, en cas de nécessité, pour se défendre contre les avions, le commandant de compagnie reçoit à sa disposition un moyen de feu lui permettant d'intervenir là où l'action se ralentit ou s'est arrêtée par suite de la supériorité de l'ennemi. Jusqu'à présent, il disposait à cet effet, dans la règle, d'une section de mitrailleurs, formation trop lourde pour des tâches de ce genre. Ce n'était qu'un moyen de fortune, d'autant plus que de semblables interventions s'effectuant en général très près de l'ennemi, la section de mitrailleurs était trop vulnérable. Le fusil-mitrailleur plus léger, plus maniable, toujours prêt à ouvrir le feu, est beaucoup plus apte à remplir de telles missions. Enfin, dans la défensive, le commandant de compagnie peut utiliser ses fusils-mitrailleurs pour organiser derrière la ligne de combat des points d'appui et augmenter ainsi la profondeur et l'efficacité de la résistance.

Le bataillon recevra, comme armes nouvelles, des lance-mines et des canons d'infanterie. Nous avons dû introduire les premiers parce que notre pays, fortement accidenté, offre de nombreux points morts — favorables à l'ennemi — que ne peut battre le tir rasant des armes que nous possédons jusqu'à présent. Le lance-mine est donc le complément indispensable du canon; c'est à lui qu'incombent les tâches que l'artillerie ne peut mener à chef. Quant au canon d'infanterie, c'est l'arme par excellence de défense contre les chars de combat. C'est là sa première et sa principale tâche. Pour cela, il doit être maniable et prêt à entrer en action dans le minimum de temps. On ne doit l'affecter à d'autres tâches que lorsque le danger suscité par une intervention possible de chars d'assaut est exclu.

Les nouvelles armes lourdes d'infanterie contribuent à augmenter la confiance du soldat dans son armée. Mais il importe d'apprendre à les utiliser d'une façon

rationnelle et méthodique. C'est la tâche qui s'impose maintenant au commandement et aux cadres, comme aux soldats incorporés dans les nouvelles formations.

Petites nouvelles

On apprend qu'une proposition, accompagnée d'une demande de crédit, sera adressée sous peu aux Chambres fédérales. Elle a trait à la construction des bâtiments nécessaires pour la place d'aviation militaire de Payerne. Les bureaux des deux Chambres ont déjà été priés de désigner les commissions qui auront à examiner ces propositions et de déterminer à qui reviendra la priorité pour l'examen de cet objet.

La question de la création d'une place d'aviation militaire à Payerne dans le but de décharger celle de Dubendorf et aussi d'obtenir une décentralisation, désirable à plusieurs points de vue, a déjà été depuis longtemps discutée et décidée. Nous l'avions du reste signalé ici même en temps opportun. En effet, à Dubendorf, la place fait en partie défaut et le développement pris par l'aviation civile met à l'étroit les services de l'aviation militaire. La formation des pilotes est ainsi rendue difficile et, surtout, au point de vue stratégique, il n'est guère indiqué que toutes les installations de notre aviation militaire soient groupées au même endroit. Toutes ces considérations militent en faveur de la création d'une nouvelle place d'aviation militaire à Payerne, d'autant plus que le lac de Neuchâtel, tout proche, se prête particulièrement pour les exercices de tir. Un contrat favorable pour la nouvelle place d'arme a pu être conclu grâce à la bienveillance de la commune de Payerne. Maintenant, il s'agit surtout d'agrandir la place d'aviation, de la rendre parfaitement plane et de construire une caserne et les hangars nécessaires pour abriter les avions.

★

Les 29 et 30 janvier, s'est tenue à Berne une conférence des chefs d'unités d'armée et des chefs de services du Département militaire fédéral. On s'y est particulièrement occupé de la question de la réorganisation de l'armée. On se souvient que la modernisation de notre défense nationale comprend trois chapitres. L'arrêté fédéral de 1933 sur l'armement de l'infanterie constitua la première étape. Le vote populaire du 22 février 1935 sur la réforme de l'instruction en fut la seconde. La troisième est actuellement à l'étude. Elle concerne la réorganisation proprement dite. La conférence des chefs d'unités d'armée n'a pas eu à prendre position sur un plan définitif qu'il s'agit encore de mettre au point. Elle a approuvé les principes qui sont à la base du projet de l'état-major général.

Dans le futur système, l'armée comprendra, grosso modo, deux éléments principaux: *l'armée de couverture*, faite d'unités immédiatement mobilisables, et levées à proximité immédiate de leur terrain d'utilisation, et *l'armée de campagne* dont la mobilisation, plus lente, s'opérerait sous la protection de ce premier plan. Tout le régime tend à permettre une mise sur pied accélérée, au moins pour certains détachements. Ce souci se retrouve dans le principe, également admis, de constituer les grands corps de troupes autant que possible suivant l'appartenance régionale.

Aux fins d'alléger le commandement et de les rendre plus maniables, les six lourdes divisions actuelles avec leurs trois brigades d'infanterie seront remplacées par huit divisions et trois régiments d'infanterie, plus une division du Gothard, toutes dotées de l'artillerie et des armes spéciales nécessaires. Un certain nombre de brigades de montagne indépendantes seront également constituées. Ce projet est le fruit des expériences faites en 1934 aux manœuvres de première et troisième divisions, où les « divisions légères » prouvèrent la supériorité de cette organisation.

La conférence s'est également préoccupée des problèmes que posent la motorisation de certaines troupes et la modernisation du matériel d'artillerie. Il ne pouvait être question de prendre des décisions sur ce point. On en est encore au stade des études préliminaires et les répercussions sur le budget fédéral que les transformations indispensables ne manqueront pas d'avoir doivent être aussi mûrement considérées.

Enfin, dans le domaine de la défense contre les périls aériens, il est fortement question de créer une direction centrale qui prendrait en main le contrôle des trois branches (défense civile passive, défense active et défense militaire) et en coordonnerait l'action.

★

Il convient de souligner la belle discipline dont vient de faire preuve notre armée face à la réduction de solde qui lui est imposée depuis le 1^{er} février écoulé. En effet, ce petit sacrifice a été accepté sans récrimination aussi bien par les officiers que les sous-officiers et soldats, mais il est vrai aussi que malgré la réduction, notre solde peut encore subir avan-

tageusement la comparaison avec celles des armées de nos grands pays voisins.

*

On sait que deux affûts nouveaux ont été créés, l'un pour notre fusil mitrailleur et l'autre pour la mitrailleuse afin de permettre à cette dernière le tir contre-avions. Voici leurs caractéristiques principales telles que les donne le cap. Ch. Daniel, off. instr. d'inf., dans le « Sous-officier de Montreux »:

Pour utiliser à plein rendement la puissance du fusil-mitrailleur et sa grande précision, il fallait créer un affût permettant de fournir une base stable à l'arme. La Fabrique fédérale d'armes, à Berne, a créé un affût nouveau. Il est semblable à celui de la mitrailleuse, mais simplifié et considérablement allégé. Son poids sans l'arme est de 11 kg. Un dispositif simple permet de fixer et d'enlever le F.M. de l'affût.

La hauteur de feu minimum est de 33,5 cm (tir couché) et maximum de 77,5 cm (tir assis). L'arc de dérive, divisé en $\frac{1}{1000}$, permet un champ de tir de $650 \frac{1}{1000}$. Un dispositif de fauchage en profondeur fonctionne d'une manière plus ou moins analogue à celui de la mitrailleuse. Le transport du F.M. et de son affût se fait sur cacolet suivant deux possibilités. Les poids se répartissent de la manière suivante: affût et F.M. seuls 19 kg, sur cacolet 23 kg, charge qui n'a rien d'excessif pour un homme.

Pour le tir contre avions, les supports de fortune ne peuvent donner que des résultats très médiocres. Ce genre de tir nécessite également un affût spécial.

L'affût F.M. résoud la question d'une manière satisfaisante. On a logé dans la bêche une articulation qui peut être sortie à volonté et sur laquelle se fixe le F.M. Dans sa position élevée l'affût a une hauteur d'environ 1,65 m; il permet le tir vertical sous tous les horizons (360°).

Cet arme allie ainsi la puissance de la mitrailleuse à la mobilité du fusil-mitrailleur. Toutefois une servitude demeure, c'est l'échauffement résultant d'un fort débit. Pour l'éviter, on en est réduit à ne tirer que de courtes séries. Ceci est possible dans les tâches de neutralisation où une puissante rafale initiale force l'adversaire à se terrer; puis par de petites séries, irrégulièrement espacées, on l'empêche de réoccuper sa position. Par ce procédé on peut compter neutraliser avec un F.M. sur affût un front variant de 50 à 100 m.

Le F.M. sur affût ne se prête guère à des tirs de harcèlement à grande distance, puisque l'efficacité de ces derniers dépend avant tout de la quantité de munition affectée à ces tirs parfois prolongés. De plus, les instruments de pointage font défaut (pas de lunette de pointage).

Dans le cas où le résultat du tir dépend surtout de la rapidité de l'engagement de l'arme, on aura recours au F.M. sur affût; en revanche, si le résultat dépend de la surface du terrain battu, cette dernière mission incombera à la mitrailleuse. Ces deux armes se complètent mais ne se concurrencent pas. La section d'appui de feu comprendra trois F.M. sur affût.

En même temps que l'on augmente le nombre de nos mitrailleuses, on prévoit pour quelques-unes d'entre elles (probablement quatre) l'introduction d'un affût spécial. Il incombera au chef de bataillon, au moyen de quelques pièces désignées spécialement pour cette mission, de protéger la portion de ciel sous lequel combat son bataillon. Nos mitrailleuses vont être munies d'un correcteur du type « grille » calculé pour agir contre les avions volant à une vitesse de 340 km/h et à 800 m d'altitude. La nécessité d'un affût spécial lors du tir contre avions n'a pas besoin d'être démontrée. Les charrettes utilisées jusqu'à maintenant comme supports de fortune étaient vraiment trop peu stables pour exécuter un tir présentant le maximum de garanties quant aux résultats. En outre le champ de tir était des plus limités.

Le nouvel affût est constitué par un trépied dont la colonne centrale se termine par l'ancien support de tir contre avions de la charrette. La mitrailleuse s'y fixe comme par le passé. La hauteur de la colonne centrale est variable à volonté au moyen d'un arrêtoir. La hauteur maximum est de 156 cm. Grâce à un système tubulaire, les pieds peuvent être allongés ou raccourcis pour être adaptés au terrain en cas d'inégalités de ce dernier.

Pour le transport, l'affût est pliable et sa longueur se réduit à 135 cm. Le poids total (sans la mitrailleuse) est de 12 kg.

Il permet le tir sous tous les azimuts avec 90° d'élévation.

Pour faciliter le tir, une crosse amovible se fixe à la mitrailleuse. Ainsi épaulée, l'arme tire avec un minimum d'oscillations.

L'istruzione della fanteria

Sono ormai tramontati i tempi in cui la fanteria, musica in testa, bandiera garrente al vento, fulgida di multicolore uniforme, entrava in combattimento armata unicamente di fucile, manovrando in ordine chiuso colla formazione del quadrato irto di baionette, o spiegandosi in linee di tiratori dagli intervalli regolari, al comando dell'ufficiale inguantato, sfolgorante insegne del grado, brandente innocua sciabola, e secondo regole prestabilite sempre uguali iniziava battaglie campali. Quelle formazioni dopo un tiro individuale od a salve cercavano nell'assalto in massa di imporsi all'avversario. Oggi tutto è meno brillante, meno epico, meno spettacolare. La tattica è profondamente mutata da principi della guerra moderna combattuta con armi, direi, futuristiche! Oggi occorre l'istruzione ampia, intensa, dettagliata e multiforme di ogni singolo soldato divenuto una forza totalmente indipendente sul terreno dell'azione. È stato quindi necessario, per arrivare ad ottenere risultati effettivi, modificare la nostra legge sull'organizzazione militare imposta ancora dalla delicata nostra situazione di fronte ad un'Europa odierna inquieta, agitata e bellicosa. La votazione del 24 febbraio dello scorso anno, malgrado la lotta indegna di disfattisti, antimilitaristi itterici, malgrado la propaganda sovversiva, e le idee puerilmente pacifiste, favorì la nuova legge per la difesa nazionale. Il popolo ha dimostrato in quella occasione di riconoscere il valore del suo esercito, l'assoluta necessità di una seria istruzione del soldato, adeguata alle circostanze ed agli obblighi dell'ora presente.

Malgrado che da quest'anno, come è noto, le scuole reclute avranno per la prima volta una durata di 13 settimane, dobbiamo tuttavia convincerci che un tale periodo d'istruzione, paragonato a quello degli eserciti stranieri, è ancora molto, troppo breve. Il lavoro delle reclute e quello dei loro istruttori dovrà essere intenso e costante per ottenere una efficiente preparazione tecnica e morale. Tecnica, si da permette alla truppa di assimilare i mille dettagli della scienza militare odierna: Morale affinché ogni soldato intenda tutta la responsabilità del dovere impostogli da logiche esigenze per la nostra vita nazionale, e libertà elvetiche.

Il prolungamento del periodo di istruzione permetterà il perfezionamento particolareggiato e dettagliato della preparazione al combattimento su direttive nuove.

Il campo di battaglia moderno non offre più quei soggetti tanto egregiamente immortalati da Ferdinando Hodler! Non si può più rimontare alle eroiche gesta di Morgarten, Sempach, Arbedo, Giornico, San Giacomo per attingere insegnamenti tecnici. Il campo di battaglia è divenuto una scacchiera ove si spostano singole pedine con compiti definiti di capitale importanza. Il soldato moderno agisce sovente individualmente, e quasi sempre, in piccoli nuclei isolati guidati essenzialmente dallo spirito di iniziativa, da concetti dettati dalla situazione e dal terreno. L'intelligenza del soldato è un fattore indispensabile per accogliere l'istruzione curata sino nel più minimo dettaglio, in apparenza trascurabile, istruzione che deve trovare pratica applicazione nel combattimento. Il compito del soldato, degli istruttori disponenti di un tempo, ripetiamo troppo breve ancora, è reso difficile ed arduo particolarmente aggravato dalla diversità delle armi di cui oggi la fanteria dispone.

La nuova tattica di combattimento richiede un alto spirito di disciplina ed un grave senso morale del dovere, un'istruzione tecnica perfezionata coadiuvata da essenziale superiorità di fuoco. «Fuoco e movimento» è